



# Stages été 2020

## Protocole d'accueil spécifique

Afin que les stages se déroulent dans les meilleures conditions et dans le respect des consignes sanitaires émises par les autorités compétentes, nous avons établi un protocole sanitaire exceptionnel. Vous trouverez ci-dessous la synthèse de ce protocole à lire attentivement avant d'emmener votre enfant en stage cet été.

Documents de référence :

- ✓ *Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement*, Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, 18/06/2020.
- ✓ *Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives*, Ministère des Sports, 16/06/2020.
- ✓ *Protocole sanitaire relatif aux écoles et établissements scolaires*, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, 22/06/2020

### **AVANT DE PARTIR**

- ✓ En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et ne pourra y être accueilli. Il peut rejoindre le groupe en cours de stage si les symptômes ont disparu.
- ✓ Nous comptons sur vous pour appliquer les gestes barrières lorsque vous déposez votre enfant à Mad Monkey.

### **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

- ✓ Les enfants du groupe stage sont considérés comme un groupe « homogène » (défini dans le protocole sanitaire HCR comme un groupe constitué). La règle des 1m de distanciation sociale ne s'applique pas entre eux.
- ✓ L'encadrant veille tout au long du séjour à l'application des gestes barrières.
- ✓ Lorsque la distanciation physique n'est pas possible, l'encadrant porte un masque.

### **TRANSPORT**

- ✓ Le véhicule est nettoyé et désinfecté avant chaque stage.
- ✓ Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de + de 11 ans pendant le transport (fourni par Mad Monkey).

## **ACTIVITÉS**

- ✓ Une distanciation physique avec les personnes extérieures au groupe est respectée.
- ✓ Le lavage des mains est effectué régulièrement à l'eau + savon biodégradable ou à défaut, au gel hydroalcoolique.
- ✓ Le matériel individuel (baudrier, chaussons, casque) est attribué à chacun pour toute la durée du stage. Il est mis en quarantaine ou désinfecté entre chaque stage.
- ✓ Le matériel collectif (cordes, systèmes d'assurance) est mis en quarantaine ou désinfecté entre chaque stage.
- ✓ Les prestataires intervenant sur le Stage Aventure (canoë, spéléo) respectent les règles de distanciation physique propres à leur activité et ont mis en place un protocole de désinfection du matériel.

## **VIE QUOTIDIENNE**

- ✓ Une distanciation physique avec les personnes extérieures au groupe stage est respectée.
- ✓ Le lavage des mains est effectué régulièrement.
- ✓ La table du repas est désinfectée et un lavage des mains est effectué avant et après les repas.
- ✓ Le couchage est organisé avec un maximum de 2 enfants installés tête-bêche par tente.
- ✓ Le camping a mis en place un protocole sanitaire de gestion des flux et de désinfection des espaces communs.

### En cas d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 :

- ✓ Si, au cours du stage, l'encadrement constate chez un enfant l'apparition de symptôme évocateur du Covid-19, le moniteur équipera l'enfant concerné d'un masque et l'isolera du reste du groupe en attendant l'arrivée de son parent qui sera immédiatement averti. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par le moniteur.  
Pour son retour en stage, l'enfant devra présenter un certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil collectif.
- ✓ Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.  
Pour son retour en stage, l'adulte devra présenter un certificat médical assurant qu'il est en mesure de travailler en accueil collectif.
- ✓ En cas de suspicion ou de cas avéré de covid-19 chez une personne ayant assisté au Stage, le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- ✓ La désinfection des matériels utilisés par l'enfant ou l'encadrant seront effectués conformément aux prescriptions des autorités sanitaires.